

ACCORD DISTRI : LE VRAI DU FAUX

**PETIT RETOUR
SUR QUELQUES ANNONCES
EMPLOI, PROMOTION, SÉCABLE,
RÉORGANISATION,
RÉVISION DE TOURNÉES
TOURNÉES RÉSERVÉES**

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunication
25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44
62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org



**ARTICLE
2B DE
L'ACCORD**

QUI TRAITERA MAINTENANT LES DEMANDES DE RÉVISIONS DE TOURNÉE ?

Avec cet accord, les demandes de révision de tournées seront confiées à une commission territoriale, encore plus éloignée du terrain.

Cela pose plusieurs problèmes

- Tout d'abord la tournée et ses caractéristiques seront présentées par le directeur d'établissement qui, bien souvent, ne connaît même pas les spécificités des tournées et ne se fiera, la plupart du temps, qu'au ressenti de l'encadrement. Une fois de plus l'avis de l'agent sera totalement secondaire.

- De plus, les membres de la commission territoriale sont extérieurs au bureau. Ils n'ont absolument aucune visibilité sur la tournée. La pertinence de son avis peut être très facilement remise en cause.

Pour couronner le tout, c'est

cette même commission qui proposera des solutions si les dépassements sont validés. On frise le ridicule car quelle sera la base, s'il doit y avoir un ré-équilibrage ? La commission ne connaît pas les autres tournées. Une autre question : quelle légitimité a cette commission pour juger si une tournée récupère du boulot de celles en dépassement ou s'il faut augmenter la DHT ou s'il faut recréer une tournée ?

Conclusion : **Déjà que les révisions de tournées étaient à honnêteté plus que variable, cette méthode lourde et sans aucune garantie risque soit de décourager les agents de faire des demandes de révision soit de ne pas aboutir. Une commission aux bottes de la direction ne fera aucun zèle pour les agents.**



**ARTICLE
2-3 DE
L'ACCORD**

COMMENT SE PASSERONT DORÉNAVANT LES RÉORGANISATIONS ?

La direction avec cet accord décide de mettre fin à l'anticipation de baisse de trafic sur deux ans. Auparavant pour calculer le TMJ (trafic moyen journalier) la direction prenait en référence le trafic prévisionnel deux ans après la réorganisation.

Dans les faits, cette anticipation ne se pratiquait quasiment plus. Elle se limitait, à la mise en place de la réorganisation, uniquement à un TMJ prévisionnel.

Par contre, conséquence de cette avancée partielle, c'est la disparition de la barrière des deux ans entre chaque réorganisation. On passe en modernisation permanente, version finale de modernisation continue que nous avons déjà subie lors de QVT.

La Poste peut donc revoir son nombre de tournées, la DHT ou les horaires de travail en fonc-

tion de l'activité tout au long de l'année avec un simple avenant à l'accord initial.

Sans même avoir recours à un avenant, elle peut dorénavant caser à l'intérieur d'un même accord : des DHT variables selon les mois de l'année, une baisse régulière de DHT chaque année. Cela permet de faire de la productivité tous les ans sans passer par un quelconque "dialogue social". Le rêve de tout patron devient réalité.

Conclusion :

Avec cette fin de l'anticipation de la baisse de trafic et la fin du délai de deux ans entre deux réorganisations, cela sera la réorganisation permanente : à tout instant, un-e agent pourra voir son rythme de RTT modifié à la baisse, ou ses horaires de travail modifiés. De la même façon, il-elle pourra être démonté-e de sa tournée à tout moment !



**ARTICLE
4-1 DE
L'ACCORD**

LE PRIX À PAYER DES 30 000 P

Cet article serait une des annonces fortes de nos patrons et de leurs valets. Pourquoi juge-t-on ce « cadeau » patronal comme empoisonné ?

Pour une grande partie des promu-es cela se traduira par une aggravation de leurs conditions de travail. Pour généraliser une flexibilité totale, La Poste invente le rouleur corvéable à souhait. Et plus le grade augmente, plus se dessine un horizon de galère.

Dans le détail :

Déjà les I.2 se voient dans l'obligation de rouler sur 12 tournées, tu passes en I.3, tu roules sur 20 tournées

Pour la classe 2, jackpot mieux qu'au grattage, tu gagnes l'obligation de rouler :

- sur l'ensemble d'un établissement pour les II.1 (quand on connaît la politique de la poste d'augmenter systématiquement le nombre de sites sur un établissement, on peut craindre le pire)
- sur l'ensemble du NOD (tous

les établissements) pour un II.2 et tout cela pour une indemnisation de 7 à 10 euros bruts par jour.

Et si vous n'aviez pas compris que c'est un bouleversement total du métier, c'est pourtant clair ! Il est prévu de leur payer une chambre d'hôtel quand le remplacement se situera à plus de 90 minutes de leur domicile.

C'est en définitive la création d'une brigade de remplacement après avoir organisé la « disparition » des EAR. Faire et défaire, les neurones de nos patrons sont souvent en effervescence débridée. Et pour obtenir l'assentiment des signataires, nous avons droit au couplet selon lequel cette disposition ne se fera qu'au volontariat. La suite on vous la laisse deviner : faute de volontaires...

Dernier aspect : extension de la prime de 7 euros si vous acceptez de changer de tournée... Quelle gentillesse ! En réalité derrière cette friandise c'est une

0 PROMOTIONS.

étape supplémentaire dans la suppression du titulaire de quartier. Transposition vers le modèle Coliposte où vous êtes titulaire de secteur.

Conclusion : **Cet article est capital dans le projet patronal industriel de bouleversement de la distribution. Ouvertement ce qui se trame, c'est une remise en cause de la notion de titulaire de tournée... une généralisation organisée de la polyvalence pour l'ensemble des agents de la distribution. On comprend mieux cette soudaine petite générosité. L'enjeu primordial pour les patrons est à terme, flexibilité absolue et généralisée.**

Retrouvez l'intégralité de l'accord sur le site de sudptt à l'adresse suivante :
http://latoile.sudptt.org/IMG/pdf/Accord_courrier_distri_2017_signe_.pdf

Depuis le départ SUD PTT a combattu cet accord. Nous avons été la première organisation à déposer un droit d'opposition.

Cet accord ne se limite pas à accompagner la politique de La Poste sur l'avenir de la distribution, il va beaucoup plus loin, il refonde totalement le métier de facteur/trice. D'un rôle de lien social, il-elle se transforme en VRP au service d'une entreprise publique qui tourne le dos au service public, obnubilée par son chiffre d'affaires.

Cette analyse dérange nos patrons et leurs fidèles serviteurs. Dans les services, les relais patronaux tentent de diaboliser notre organisation. Pourquoi? La réponse est simple SUD incarne la résistance aux mauvais coups. SUD est le grain de sable qui enrayer ce rouleau compresseur patronal.

Depuis 5 mois, nous avons encore largement démontré nos capacités et notre utilité.

Dans les mois à venir, nous aurons encore besoin de vous sous la forme qui vous semble la plus appropriée : en nous rejoignant, en participant à nos initiatives, en venant à nos Hmi, en nous aidant à diffuser notre matériel...



30 JOURS SEULEMENT DE SÉCABILITÉ EN PLUS DES LUNDI MARDI VOIRE MERCREDI. EST-CE UNE VRAIE AVANCÉE ?

C'est une des plus grosses arnaques de l'accord : 30 jours de sécabilité complémentaire (la notion de volontariat a maintenant disparu). Cette sécabilité ne concerne plus l'inopinée et peut être utilisée pour n'importe quel motif (remplacement de CA ou de RTT ou autres absences). Bref, plus de limite pour la direction qui n'en avait déjà pas beaucoup.

Mais comment suivre individuellement ces 30 jours dans des organisations de travail en équipes ?

De surcroît, la direction a prévu un énorme garde fou. Elle sait parfaitement que 30 jours maximum à l'année seront nettement insuffisants pour des établissements qui pouvaient déjà aller de 20 à 25 semaines de sécable (jusqu'à 100 jours de sécable complémentaire).

D'où la mise en place d'une commission se tenant d'ici le mois de juin, qui devra évaluer

si le nombre de jours de sécable est suffisant en se basant sur l'utilisation des bureaux. La machine à pleurnicher va se mettre en place pour demander un rajout de nombre de jours de sécable complémentaire pour finir l'année. Auront-ils localement la bénédiction des signataires ?

Et si tout cela ne suffit pas, l'article sur l'adaptation permanente des organisations permet de compenser la baisse de la sécable au profit d'une baisse de DHT. Donc d'utiliser les 30 jours pour toutes les autres absences même pendant la période de baisse de DHT.

Conclusion :

Cette pseudo avancée volera en éclats au regard de la réalité du terrain. Cela ne résoudra en rien les problèmes de remplacement des absences du quotidien. C'est un volant de remplacement à hauteur de 25% des effectifs qu'il faut, à la place de toute forme de sécabilité !

ARTICLE
2-5 DE
L'ACCORD

DES TOURNÉES RÉSERVÉES POUR DES AGENTS EN DIFFICULTÉS : EST-CE VRAIMENT UNE BONNE CHOSE ?

C'est typiquement la fausse bonne idée. La Poste prend le problème à l'envers. Au lieu de diminuer la charge de travail, elle met des pansements sur une jambe de bois.

Pour les nouveaux arrivants, réserver une "petite" tournée pour leur apprendre le métier, c'est les mettre dans de mauvaises conditions pour les former sur une tournée : elle n'aura rien à voir au niveau de la charge de travail par rapport à ce qu'ils subiront plus tard au risque de les décourager. Il faut au contraire prendre le temps de les former avec le titulaire de la tournée, et cela pendant plus de 48H afin d'en connaître vraiment les spécificités.

Pour les tournées sénior ou retour d'une longue maladie c'est la même logique. Pour SUD il est inconcevable de ne pas pouvoir faire sa tournée

normalement quel que soit l'âge ou la condition physique. La Poste a la responsabilité de préserver l'intégrité physique des personnels. Les tournées de plus en plus dures sont les conséquences des réorganisations constantes.

Conclusion :

La négation des difficultés grandissantes du métier de facteurs/trice se retrouve dans ces tentatives de compensation par des tournées dites "allégées". En réalité, cela se traduira par une charge de travail supérieure pour les autres tournées..
Bilan : plus de personnel en difficulté. Cette réponse à la souffrance des agents est au final dangereuse. Elle est source de division. De plus, cette mesure diminue le nombre de tournées à la vente et accélère le démantèlement des Quartiers Lettres. C'est donc également la fin programmée de la notion de titulaire de Quartier.

**ARTICLE
3-1 DE
L'ACCORD**

3000 RECRUTEMENTS : EFFET D'ANNONCE OU BOUFFÉE D'OXYGÈNE ?

Première question : combien de recrutements après 2017 ? En effet, cet accord, valable jusqu'en 2021, ne s'engage que sur 3000 en 2017, soit moins qu'actuellement d'ailleurs. On voit tout de suite la baudruche se dégonfler.

Plus intéressant dans la lecture de cet article, c'est qu'il s'agit de combler les postes vacants et comme ces derniers se comptent par milliers, au final le solde positif de postier-es va avoisiner le zéro. Donc celles et ceux qui d'un coup auraient pensé à une augmentation du volant de remplacement pour limiter la sécable et pouvoir prendre des CA plus facilement. Stop le rêve s'arrête de suite.

La Poste a supprimé 50 000 postes en 10 ans principalement à la distribution et on a eu, grâce aux signataires, 3000

recrutements avec QVT et 3000 recrutements aujourd'hui. Il ne faut pas s'étonner que chaque année dans le bilan social, le nombre d'agents à la distribution baisse drastiquement. Nul besoin d'être un champion en mathématiques pour comprendre que c'est une simple politique de communication. Seuls les signataires tentent de nous le vendre comme un étendard de l'accord.

Conclusion :

Pas d'embauches supplémentaires pour créer des emplois à la distribution. C'est pourtant la solution pour alléger la charge et en finir avec le mal être au travail dans ce métier.

